NUMÉRIQUE RESPONSABLE

FEUILLE DE ROUTE DE L'EUROMÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE METZ

En collaboration avec

Ctrl S Aelan INFOGREEN FACTORY temesis

PAROLE DES ÉLUS

Ensemble, nous devons construire un nouveau projet, celui d'un numérique au service de tous, accessible et écoresponsable.

Le numérique et l'écologie, deux piliers de notre territoire messin, se rejoignent aujourd'hui pour dessiner un avenir plus responsable et solidaire. Héritiers de la vision de Jean-Marie Pelt et Jean-Marie Rausch, nous sommes fiers de porter cette convergence au cœur de notre métropole de l'écologie urbaine.

Le numérique responsable est bien plus qu'un simple aspect technique ; il s'agit d'une vision politique qui appelle à l'exemplarité et à une approche transverse. Il est temps de repenser notre rapport au numérique, d'en faire un levier d'inclusion sociale et de développement durable pour notre territoire. En tant qu'élus, nous sommes profondément attachés à porter cette ambition et à en faire un pilier de notre action publique.

L'exemplarité est au cœur de notre engagement. En tant que collectivités, nous devons montrer l'exemple et être à la pointe des initiatives en faveur d'un numérique plus responsable. Cela implique de respecter les réglementations en vigueur, telles que la loi REEN, la loi AGEC sur le reconditionné, l'accessibilité et l'éco-conception, mais aussi de développer des projets innovants et solidaires. La fracture numérique est une réalité à laquelle nous devons faire face. Ensemble, nous devons construire un nouveau projet, celui d'un numérique au service de tous, accessible et écoresponsable. La culture, l'éducation et la citoyenneté sont autant de domaines dans lesquels le numérique responsable a un rôle à jouer.

Les acteurs locaux, entreprises et associations, sont au cœur de notre démarche pour favoriser une économie numérique plus circulaire. En créant des chaînes de valeur territoriales, nous contribuerons à la création d'emplois et à la structuration de filières d'avenir

Ensemble, faisons du numérique responsable la figure de proue de notre métropole de l'écologie urbaine. Engageons-nous avec ferveur pour un avenir plus solidaire, durable et inclusif, en plaçant l'exemplarité et l'approche transverse au cœur de notre action.

Avec détermination et engagement,

Claire ANCEL
Conseillère déléguée Numérique
Maire de Châtel-Saint-Germain

Jacqueline SCHNEIDER
Adjoint au Maire de Metz
Transition numérique, inclusion numérique, emploi et insertion professionnelle

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Contexte 6

Méthodologie 7

La co-construction au coeur de la démarche

LES ENJEUX

Réduire l'empreinte d'un secteur pas si immatériel 11

Promouvoir la circularité et l'économie sociale et solidaire 14

Combattre la fracture numérique 15

Estimation de l'empreinte numérique du Territoire de l'Eurométropole de Metz 16

LE NUMÉRIQUE RESPONSABLE COMME POLITIQUE PUBLIQUE

Une vision singulière du numérique 19

Les 4 piliers du Numérique Responsable au sein de l'Eurométropole et de la Ville 21

Les 4 axes de la Feuille de Route Numérique Responsable 22

FAIRE DE L'EUROMÉTROPOLE ET DE LA VILLE DES CHAMPIONS DU RÉEMPLOI SUR LE TERRITOIRE 24

Intégrer les meilleures pratiques en termes d'achat, de dotation et fin de vie de matériel 25

Structurer la filière en donnant et en achetant responsablement 26

Pérennniser les démarches existantes et renforcer l'image de l'Eurométropole et de la Ville 28

DEVENIR EXEMPLAIRE EN TERME D'ACCESSIBILITÉ ET D'ÉCO-CONCEPTION DES SERVICES ET PROMOUVOIR UN TERRITOIRE CONNECTÉ 30

Poursuivre les démarches de territoires connecté, d'ouverture et de valorisation des données 31

Mettre en place une politique d'accessibilité et de sobriété pour les services numériques 32

Embarquer les prestataires dans la démarche 34

MONTER EN COMPÉTENCES ET EMBARQUER L'ENSEMBLE DES AGENTS ET DES CITOYENS DANS LA DÉMARCHE 36

Fortifier le Numérique au sein de la DSI 37

Mettre en place des actions de sensibilisation auprès de tous les agents 37

Sensibiliser les agents et les citoyens par l'action 38

ENGAGER LA DÉMARCHE EN ÉTABLISSANT UNE GOUVERNANCE ET UN PILOTAGE STRATÉGIQUE 42

Etablir le portage stratégique 43

Etre en capacité d'évaluer les actions numérique responsable 44

Obtenir une certification NR 45

ANNEXES 49

Synthèse 50

PRÉAMBULE

CONTEXTE

Afin de responsabiliser les activités numériques, **notamment au sein des territoires**, la loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique) a été adoptée le 15 novembre 2021. Deux échéances sont prévues pour les **communes de plus de 50 000 habitants :**

1. **Le 1er janvier 2023 :** Réalisation du bilan de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur le territoire. Il décrit, sous forme de synthèse, les actions déjà engagées pour l'atténuer.

2. **Le 1er janvier 2025 :** Mise au point d'une stratégie qui comprend les objectifs de réduction de l'empreinte numérique du territoire, les indicateurs de suivi associés et les mesures et moyens mis en place pour y parvenir.

La stratégie numérique responsable comprend, sur la base du programme de travail ainsi établi, les objectifs de réduction de l'empreinte numérique du territoire concerné, les indicateurs de suivi associés à ces objectifs et les mesures mises en place pour y parvenir. Elle détermine les moyens d'y satisfaire. Ces objectifs et les mesures mises en œuvre peuvent avoir un caractère annuel ou pluriannuel. Les objectifs de la stratégie peuvent notamment porter sur :

1. **La commande publique locale et durable**, dans une démarche de réemploi, de réparation et de lutte contre l'obsolescence.

2. **La gestion durable et de proximité** du cycle de vie du matériel informatique.

3. L'**écoconception** des sites et des services numériques.

4. **La mise en place d'une politique de sensibilisation** au numérique responsable et à la sécurité informatique **à destination des élus et agents publics.**

La loi REEN mentionne la gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique, les achats, la sensibilisation des élus et agents, l'écoconception des services comme les axes prioritaires des feuilles de route NR des collectivités.

5. **La mise en place d'une démarche numérique responsable auprès de tous** afin de sensibiliser et mobiliser les citoyens sur enjeux environnementaux du numérique et de l'inclusion numérique.

6. **La mise en place d'une démarche de territoire connecté et durable en lien avec une démarche d'ouverture et de valorisation**

MÉTHODOLOGIE

1

Décembre 2023

Evaluation de la maturité numérique responsable

Etablir un état des lieux numérique responsable qualitatif et quantitatif approfondi en vue de poser les bases d'une stratégie Numérique Responsable.

Livrable : État des lieux et plan d'action

2

Janvier 2024

Réalisation du Bilan Carbone et de l'empreinte environnementale

Quantifier les émissions de GES et empreintes et identifier les postes principaux pour mettre en avant les actions prioritaires. Transférer la connaissance pour un pilotage ultérieure autonome.

Livrable : Bilan environnemental

3

Février 2024

Elaboration de la feuille de route

Assurer l'adaptation des recommandations issues des audits aux processus de l'organisation et co-construire la feuille de route avec les agents/élus pour garantir l'engagement et la réussite des actions.

Livrable : Feuille de route et indicateurs de suivi

4

Mars 2024

Accompagnement et formation

Assurer la mise à niveau transverse des connaissances et la montée en compétence des métiers.

LA CO-CONSTRUCTION AU COEUR DE LA DÉMARCHE

La co-construction a été au cœur de la démarche de rédaction de la feuille de route numérique responsable pour l'Eurométropole de Metz et la Ville de Metz. Cette **approche collaborative a permis de mobiliser les parties prenantes et de garantir une démarche inclusive et efficiente.**

De nombreux entretiens ont été menés auprès des différents métiers pour mieux comprendre le contexte, les initiatives mises en place et les enjeux spécifiques aux deux collectivités. Ces échanges ont permis de recueillir des informations précieuses sur les pratiques actuelles en matière de numérique responsable, les freins et les **leviers potentiels pour une transition réussie**.

27

agents mobilisés lors d'un atelier d'intelligence collective

Le 29 janvier dernier, un atelier d'intelligence collective[1] a été organisé, réunissant les agents du comité projet de l'Eurométropole et de la Ville de Metz. Cette journée a été l'occasion de **mobiliser l'ensemble des acteurs de la collectivité** dans la démarche de co-conception, de partager les connaissances et les expériences, et de favoriser l'**émergence d'idées innovantes pour réduire l'empreinte environnementale du numérique** au sein de l'Eurométropole et de la Ville de Metz.

Lors de cet atelier, les participants ont ainsi pu réfléchir ensemble à des solutions pour optimiser l'usage des équipements numériques, réduire les consommations d'énergie, favoriser le réemploi et le recyclage ou encore sensibiliser les usagers aux enjeux du numérique responsable.

En parallèle, des échanges ont également eu lieu avec des élus de l'Eurométropole de Metz et de la Ville de Metz afin de recueillir leur avis et leur vision sur les enjeux autour du numérique responsable. **Les élus ont ainsi pu apporter leur expertise et leur connaissance du territoire**, et contribuer à la co-construction de la feuille de route.

Sur la base des actions identifiées lors de l'atelier et des échanges, une feuille de route a été formalisée, détaillant les objectifs, les parties prenantes, la temporalité et les indicateurs de suivi pour chaque action. Cette feuille de route constitue **un outil opérationnel pour la mise en œuvre de la stratégie numérique responsable** de l'Eurométropole et de la Ville de Metz, et permettra de suivre l'avancement des actions et d'évaluer leur impact sur l'empreinte environnementale du numérique.

1. L'intelligence collective est la mise en commun des compétences, connaissances, créativités, capacités de réflexion et de résolution de problèmes... au service d'un objectif commun.

RÉDUIRE L'EMPREINTE D'UN SECTEUR PAS SI IMMATÉRIEL

En France

Bien loin de son image immatérielle, le numérique représentait, en 2020, **2,5 % de l'empreinte carbone nationale** (soit 17,2 Mt CO2éq). Dans un contexte de développement massif des usages et de numérisation de la société, les émissions et la consommation de ressources (énergie, eau, métaux …) associées croissent de manière exponentielle . En effet, dans son dernier rapport[1], l'ADEME[2]-ARCEP[3] estiment que l'empreinte carbone du numérique en France **augmentera de 45 % d'ici 2030** sans changements systémiques. Le secteur du numérique doit donc responsabiliser et repenser ses pratiques pour contenir/réduire ses impacts sur l'environnement en mobilisant l'ensemble des parties prenantes à travers des actions concrètes comme **la sensibilisation, l'achat de matériel reconditionné une bonne gestion des équipements, l'écoconception ou la sobriété d'usage…**

1. Etude ADEME-Arcep : évaluation de l'empreinte environnementale du numérique en France en 2020, 2030 et 2050, mars 2023.

2. ADEME : Agence de la transition écologique de l'État.

3. ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

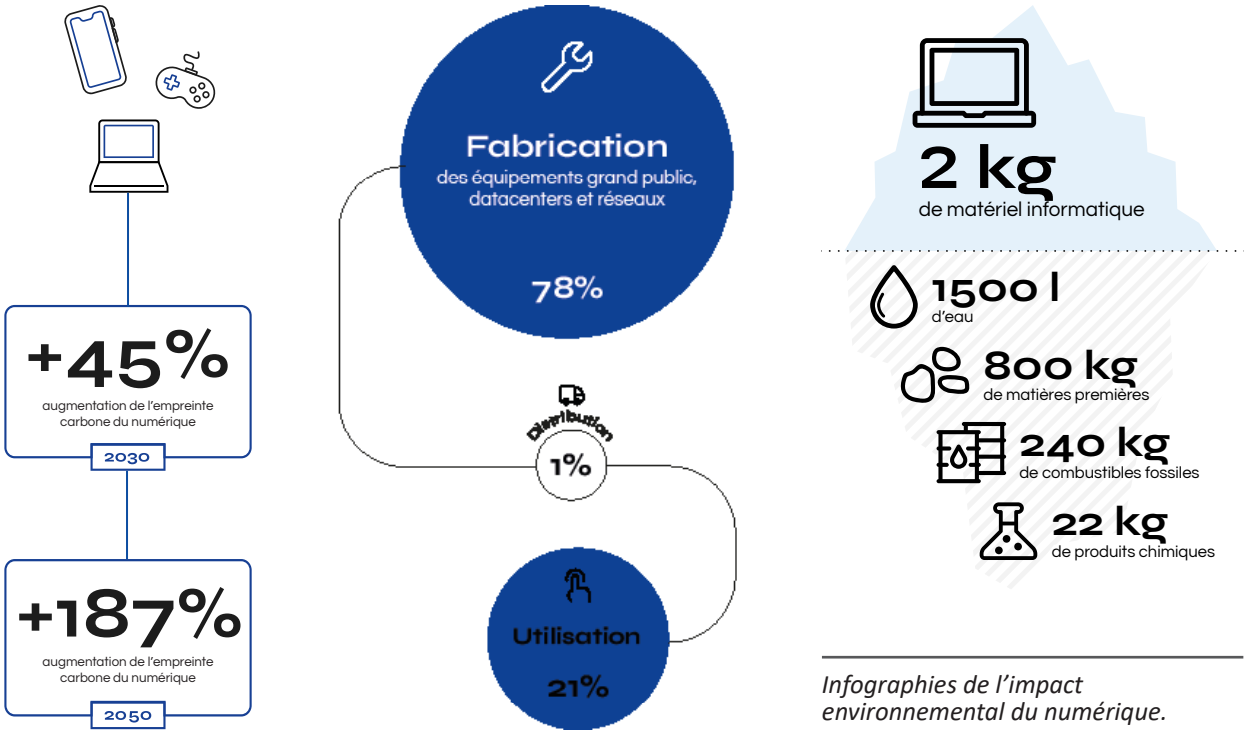

Infographies de l'impact environnemental du numérique.

A l'échelle de la DSI mutualisée de l'Eurométropole et de la Ville de Metz

Le Bilan Carbone de la DSI mutualisée de l'Eurométropole et de la Ville (hors écoles) représente aujourd'hui **1086 tCO_2eq[1] soit environ 2500 allers retours Lille-Marseille en voiture thermique.** Toutes collectivités confondues, les deux principaux postes d'émissions sont les **prestations à 40%** et les **équipements utilisateurs à 36%** (photocopieurs, ordinateurs fixes et portables, smartphone) dont la majorité de l'impact se concentre à la fabrication.

De nombreuses bonnes pratiques NR ont été observées lors des différents audits. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre les efforts et de formaliser un plan d'actions ambitieux pour capitaliser sur l'existant et ancrer le NR au sein de la DSI et du territoire.

1. tCo_2eq : La tonne de CO2 équivalent est une unité de référence pour les émissions des différents gaz à effet de serre.

1086 tCO_2eq

1 086 340 KG DE CO_2

ce qui équivaut à

3244

allers-retours Metz-Marseille en voiture thermique

612

allers-retours Paris-New York en avion

149 634

repas avec du boeuf

2 130 078

repas végétariens

L'empreinte carbone sur une année de

109 MESSINS

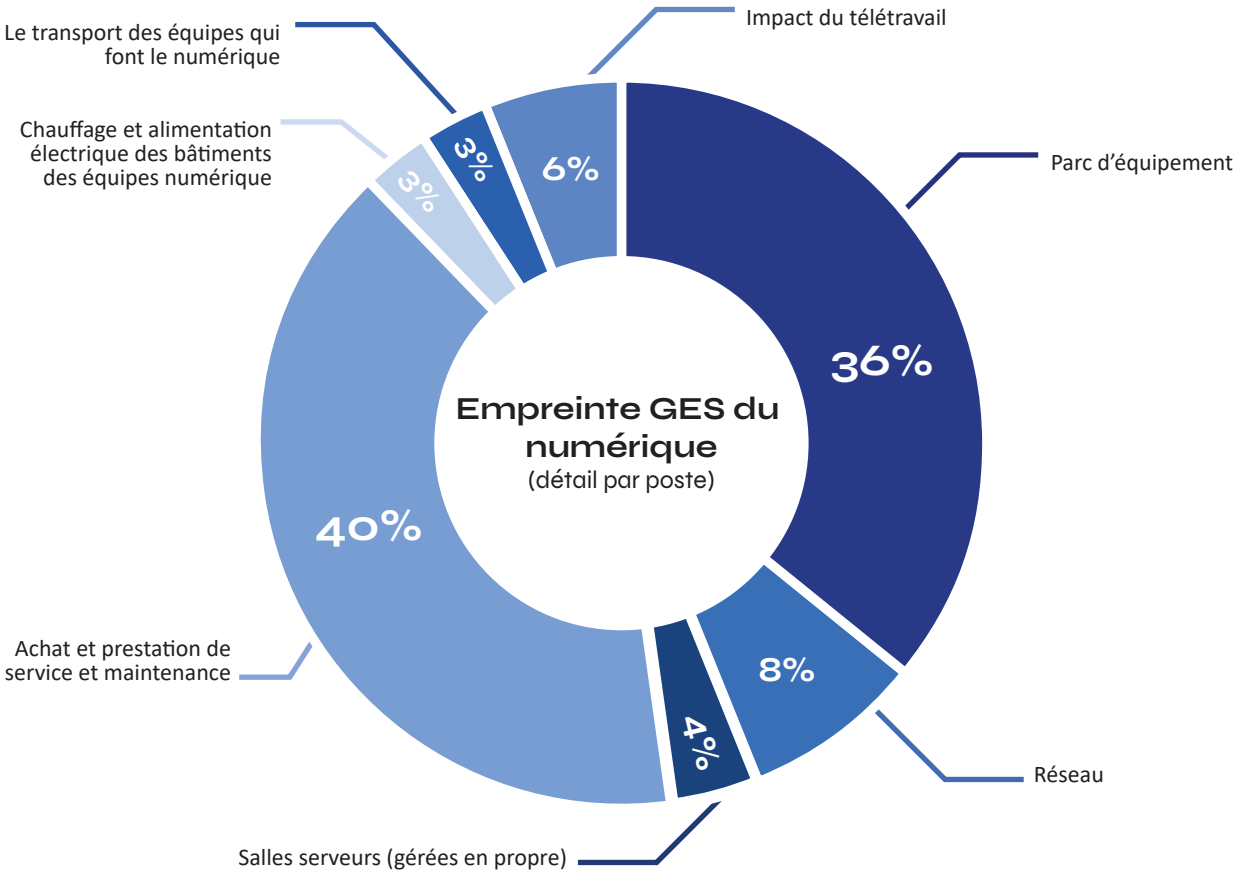

Empreinte GES[1] du numérique par étape du cycle de vie du parc d'équipement[2]

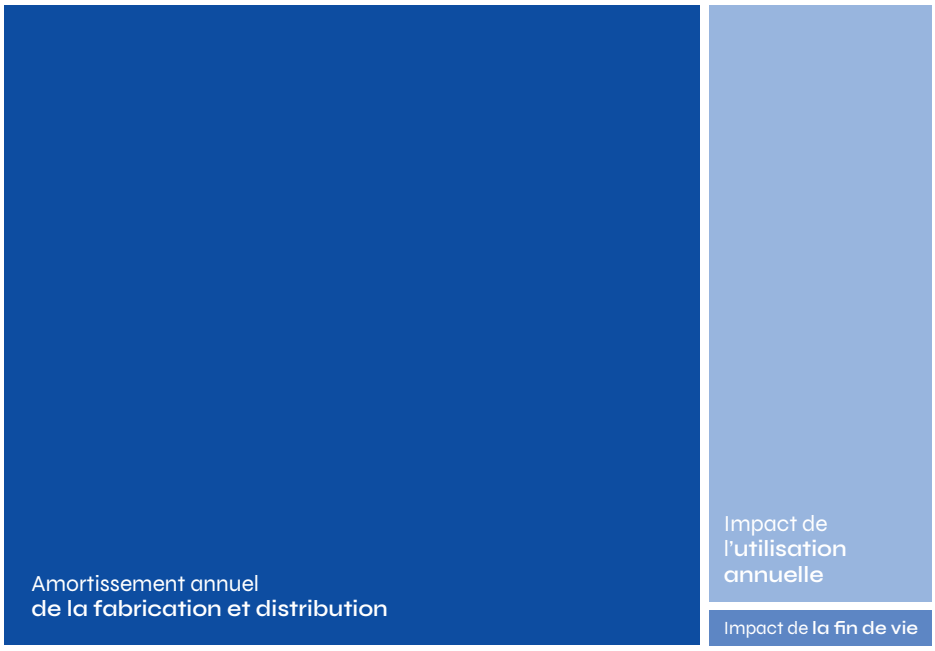

1. GES : gaz à effet de serre *2. En kg CO_2eq équivalent*

PROMOUVOIR LA CIRCULARITÉ ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

20%

d'achat de matériel reconditionné pour les collectivités

50%

de matériel réemployé dans le cadre des obligations de la loi REEN

Depuis le 10 mars 2021, l'État, les collectivités et leur groupement ont l'**obligation d'acquérir certains biens issus du réemploi ou de la réutilisation**. Le décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 fixe les objectifs d'achat, en particulier pour les produits numériques à **20%** (article 58).

En paralèlle, la loi REEN vient compléter ces obligations en imposant **un taux de réemploi de 40% en 2024 et de 50% en 2025.**

Sur le territoire de Metz, plusieurs acteurs locaux sont déjà engagés dans le domaine du réemploi solidaire et plus largement sur les enjeux de filière. « Le Filon « fabrique à initiatives » travaille activement à fédérer les acteurs locaux à la création d'une filière solidaire de reconditionnement, réemploi, et réutilisation du matériel informatique et numérique selon trois domaines : approvisionnement, reconditionnement et distribution afin de leur donner une seconde vie. Ces acteurs jouent un rôle crucial dans la promotion de l'économie circulaire.

Les principaux domaines d'actions de l'économie circulaire

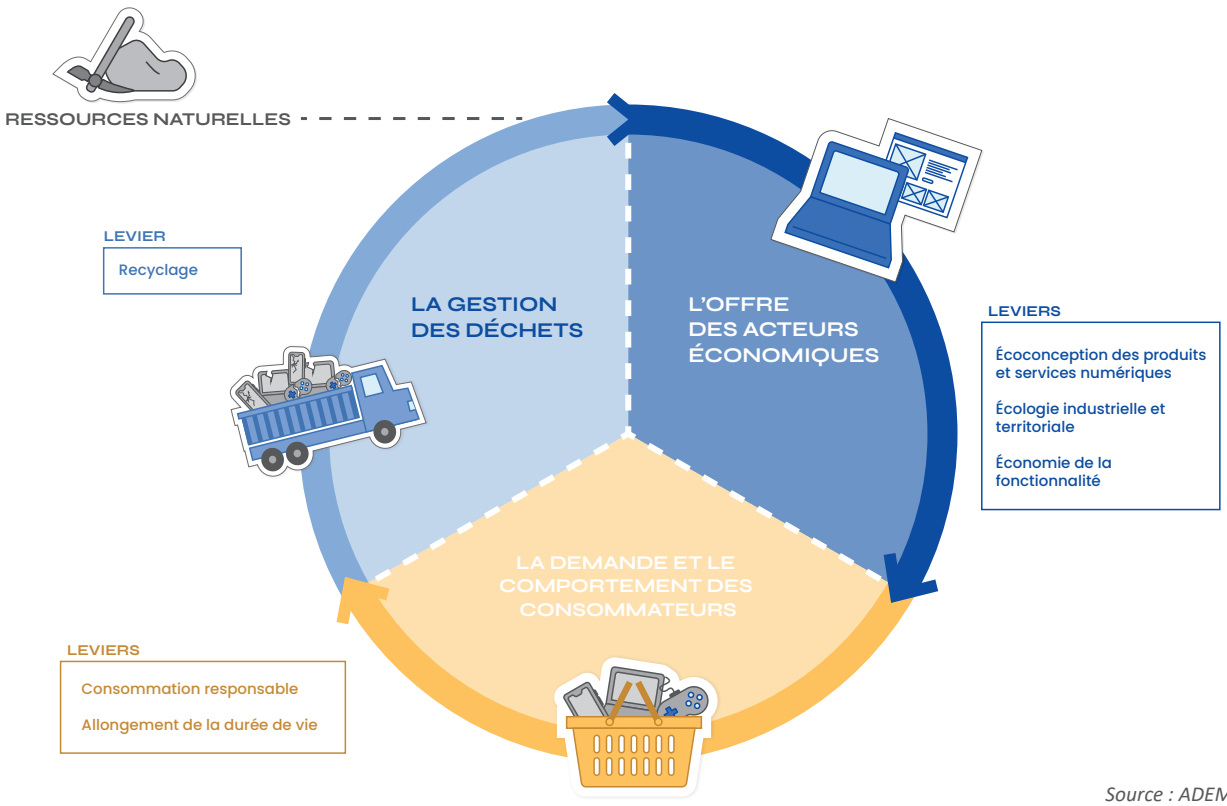

Source : ADEME

COMBATTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

La fracture numérique est devenue un enjeu majeur de notre société. Elle se définit comme l'écart entre les personnes ayant accès à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) et celles qui en sont exclues ou qui en ont un usage limité. Cette problématique, loin d'être une question purement technique, est un véritable défi social, économique et culturel.

Dans la ville de Metz, la fragilité numérique est une réalité alarmante. L'indice de fragilité numérique publié par la MEDNUM a mis en lumière cette situation préoccupante dès la fin de l'année 2020. Ce constat est appuyé par les retours d'expérience de cinq associations locales, qui, dans le cadre d'un projet expérimental de lutte contre l'illectronisme, ont témoigné des difficultés rencontrées sur le terrain.

Le baromètre du numérique, publié tous les deux ans par le CREDOC, a confirmé cette tendance en 2022. Selon ce rapport, près de la moitié de la population (48%) fait face à au moins un frein dans l'utilisation des outils numériques et d'Internet. Cette proportion a augmenté de 13% par rapport à 2020, révélant ainsi une aggravation de la fracture numérique.

Face à cette situation, il est essentiel de considérer les opportunités offertes par le reconditionnement des équipements informatiques. Chaque année, dans la Région Grand Est, les entreprises et les administrations abandonnent 330 000 ordinateurs, dont la moitié sont des portables. Parmi ces appareils, 130 000 sont jetés alors qu'ils pourraient être reconditionnés pour une seconde vie solidaire, selon Emmaüs Connect.

Le réemploi solidaire des équipements informatiques représente donc une solution prometteuse pour lutter contre la fracture numérique. En plus de son impact social, cette pratique présente des avantages environnementaux indéniables. En effet, elle contribue à réduire la quantité de déchets électroniques et à préserver les ressources naturelles.

Cependant, la lutte contre la fracture numérique ne se limite pas à la question de l'équipement. Elle nécessite également des actions en matière d'éducation et de formation pour permettre à chacun de maîtriser les outils numériques et d'en faire un usage éclairé.

13M

de personnes sont en situation d'illectronisme en France.

49%

des foyers modestes au revenu inférieur à 1500€ ne peuvent accéder à des équipements adaptés

ESTIMATION DE L'EMPREINTE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

En parallèle de cette démarche, l'Eurométropole de Metz a missionné des étudiants de la Shift Year CentraleSupélec sur « l'élaboration d'une stratégie novatrice, pensée de manière collaborative avec l'écosystème local, pour réduire l'impact environnemental du numérique à l'échelle du territoire.
Les actions à l'échelle du territoire sont issues de la feuille de route « Vers un territoire numérique responsable » proposée.

Mesure de l'empreinte numérique du Territoire de l'Eurométropole de Metz
Selon l'étude de l'ADEME sur l'impact environnemental des usages du numérique en Grand Est réalisé en 2023, l'impact carbone lié au numérique est de 5%.

5%

soit 45.5 kTCO$_2$eq

Des émissions de GES du territoire sont dues au **numérique.**

LE NUMÉRIQUE RESPONSABLE COMME POLITIQUE PUBLIQUE

UNE VISION SINGULIÈRE DU NUMÉRIQUE

Face à ses constats, l'Eurométropole de Metz et la Ville de Metz s'engagent à promouvoir et mettre en place un numérique sobre, vertueux, inclusif et utile sur le territoire.

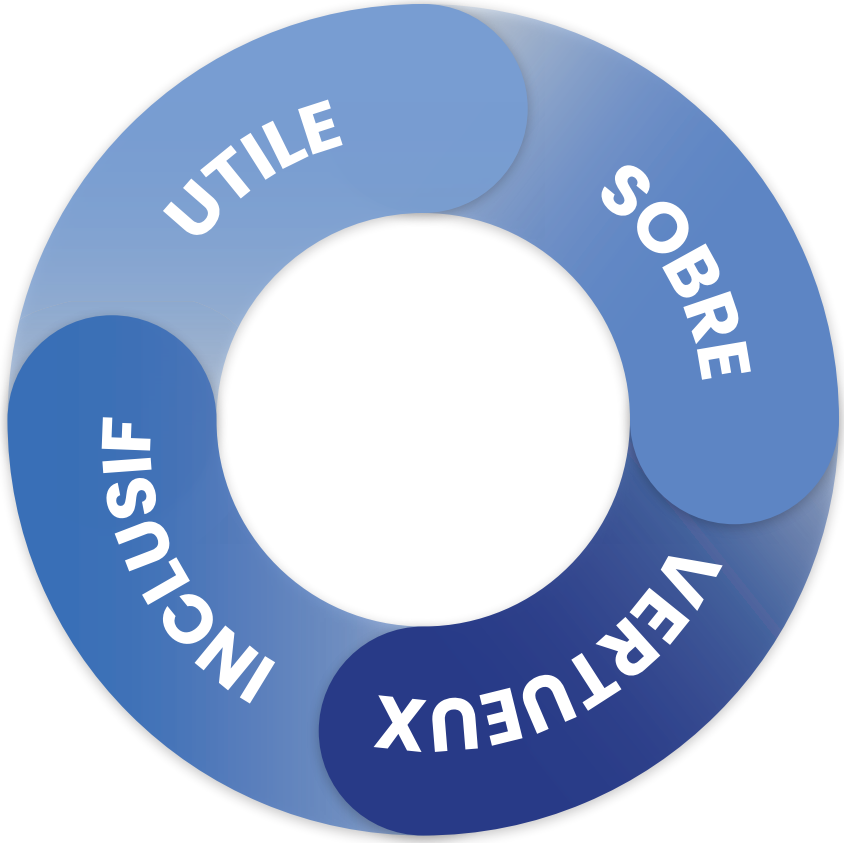

Un numérique sobre

Depuis 2016, l'Eurométropole de Metz détient le label climat-air-énergie, attestant de sa politique environnementale ambitieuse. Acteurs institutionnels et associatifs collaborent sur diverses thématiques écologiques telles que l'énergie, la qualité de l'air, la préservation de la biodiversité mais également le numérique.

En novembre 2022, les élus ont adopté un nouveau Plan climat avec des objectifs élevés pour 2026, 2030 et 2050, accompagné d'un plan d'action concerté. Parmi les objectifs du PCAET[1] figure la mise en place d'un numérique sobre et efficace.

En décembre 2022, la Commission nationale du label a renouvelé le label pour quatre ans, reconnaissant ainsi les projets réalisés et l'ambition des actions à venir.

1. PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

Un numérique vertueux

L'Eurométropole de Metz a décidé de s'engager dans une stratégie métropolitaine pour le développement de l'économie circulaire sur son territoire au sein des secteurs d'activité prioritaires dont le numérique. Engagé via la signature d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME, la collectivité portera une politique ambitieuse et performante.

Le SPASER de l'Eurométropole et de la Ville de Metz a été délibéré durant l'été 2024. D'ici 2026, tous les contrats de la commande publique devront intégrer une dimension environnementale et sociale. Le SPASER[2] est clairement identifié comme une opportunité pour structurer et dynamiser les filières de réemploi et recyclage de matériel informatique du territoire.

2. SPASER : Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables

Un numérique inclusif

En décembre 2020, la Ville de Metz a confirmé son engagement en faveur du développement des services de proximité et des Mairies de Quartier aboutissant à l'élaboration et à la mise à jour d'une stratégie de référence sur l'inclusion et la transition numérique.

La Ville de Metz a notamment fortement soutenu l'opération PC Solidaire et ses partenaires au cours des trois dernières années, favorisant ainsi l'émergence d'une filière de reconditionnement du matériel informatique pour aider les personnes en situation de fragilité numérique.

Par ailleurs, depuis 2022, avec le soutien de l'Eurométropole, plus de la moitié des communes ont mené des opérations d'inclusion numérique des séniors notamment via le bus numérique initié et développé au sein de Blida.

L'Eurométropole peut également capitaliser sur l'expérience de communes comme Ars sur Moselle, Moulins lès Metz, Woippy pour porter les sujets d'inclusion numérique en s'appuyant sur les Conseillers Numériques ou encore sur les initiatives déjà mises en œuvre comme le *Digital Clean Up Day*[3] à Marly.

3. Digital Clean Up Day : pour tout savoir sur cette initiative, retrouvez plus d'informations en page 40.

Un numérique utile

L'Eurométropole et la Ville ont déployé de nombreux projets où les technologies numériques sont mobilisées pour améliorer la performance des services publics et l'empreinte environnementale sur le territoire, en optimisant notamment la gestion des ressources grâce à l'utilisation de données.

Le territoire intelligent s'appuie sur des réseaux de capteurs, des objets connectés et des plateformes de données ouvertes pour collecter et analyser les données territoriales en temps réel sur les différents aspects de la vie locale, tels que la mobilité, la gestion des déchets ou la consommation énergétique afin d'améliorer les prises de décision et optimiser le bilan énergétique et donc carbone des infrastructures.

LES 4 PILIERS DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE AU SEIN DE L'EUROMÉTROPOLE ET DE LA VILLE

L'Eurométropole et la Ville de Metz s'engagent donc à coordonner une politique de sobriété numérique inclusive et ambitieuse, mobilisant l'ensemble de ses acteurs, agents publics et société civile, pour assurer une transition numérique responsable et partagée par tous. Cette démarche sera progressivement élargie aux acteurs du territoire pour en faire un territoire exemplaire.

Dans ce double contexte, la feuille de route Numérique Responsable vise à relever quatre défis majeurs :

- → **Positionner l'Eurométropole et la Ville en tant que champions dans le domaine du réemploi porté par un soutien aux acteurs locaux et une politique d'achat alignée**
- → **Devenir exemplaire en termes d'accessibilité et d'écoconception des services numériques**
- → **Sensibiliser les agents ainsi que les citoyens et les accompagner dans la prise de conscience et dans leur montée en compétences**
- → **Etablir une gouvernance forte pour piloter les projets portés par les élus, les agents et les experts du territoire**

À travers les entretiens et les ateliers participatifs avec les agents, le diagnostic NR a pu être affiné et les actions prioritaires ont été identifiées pour concrétiser l'engagement des deux collectivités en faveur d'un numérique sobre et résilient. Ces échanges ont permis de consolider les grandes orientations de la feuille de route, qui mettra l'accent sur les initiatives visant à réduire l'empreinte numérique au sein de la DSI, à promouvoir des pratiques plus durables dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et à déployer la sobriété sur le territoire.

LES 4 AXES DE LA FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

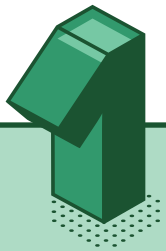

FAIRE DE L'EUROMÉTROPOLE ET DE LA VILLE DES CHAMPIONS DU RÉEMPLOI SUR LE TERRITOIRE

10 fiches actions

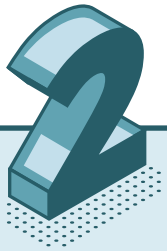

DEVENIR EXEMPLAIRE EN TERME D'ACCESSIBILITÉ ET D'ÉCO-CONCEPTION DES SERVICES

8 fiches actions

MONTER EN COMPÉTENCES ET EMBARQUER L'ENSEMBLE DES AGENTS ET DES CITOYENS DANS LA DÉMARCHE

10 fiches actions

ENGAGER LA DÉMARCHE EN ÉTABLISSANT UNE GOUVERNANCE ET UN PILOTAGE STRATÉGIQUE.

7 fiches actions

FAIRE DE L'EUROMÉTROPOLE ET DE LA VILLE DES CHAMPIONS DU RÉEMPLOI SUR LE TERRITOIRE

L'axe «Faire de l'Eurométropole et de la Ville des champions du réemploi solidaire» vise à intégrer les meilleures pratiques en termes d'achat, de dotation et de fin de vie de matériel, à structurer la filière en donnant et achetant responsable et à pérenniser les démarches existantes tout en renforçant l'image de l'Eurométropole, de la Ville.

Cet axe s'inscrit dans une démarche plus globale de promotion de l'économie circulaire et solidaire sur le territoire. En intégrant les meilleures pratiques en matière d'achat et de gestion de matériel, l'Eurométropole et la Ville entendent réduire leur impact environnemental et favoriser le réemploi. En structurant la filière à l'échelle du territoire , elles souhaitent également contribuer au développement économique local et à la création d'emplois durables.

Enfin, en pérennisant les démarches existantes et en renforçant leur image en tant qu'acteurs engagés pour le développement durable, l'Eurométropole et la Ville entendent jouer un rôle moteur dans la transition écologique et solidaire du territoire. Cette ambition s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi AGEC et témoigne de la volonté des deux collectivités de s'engager concrètement en faveur de la préservation de l'environnement et de la solidarité.

INTÉGRER LES MEILLEURES PRATIQUES EN TERMES DE GESTION ET RÉEMPLOI DE MATÉRIEL

1

Affecter du matériel reconditionné en fonction des besoins et des profils utilisateurs pour atteindre les objectifs de la loi AGEC

- → Bien identifier la pertinence d'opter pour des équipements reconditionnés en fonction des besoins identifiés et des retours d'expériences et faire preuve de pédagogie auprès des agents.
- → S'engager à intégrer, dès le prochain renouvellement, 10% de matériel reconditionné.
- → S'engager à intégrer, chaque année suivante, 20% de matériel reconditionné sur une base de 25% de renouvellement du parc anticipé.

Dés que possible en 2024 puis courant d'année 2025

DSI - Commande publique - Communication interne - Economie circulaire

2

Atteindre le taux de réemploi de 40% en 2024 et se fixer des objectifs plus ambitieux sur les années suivantes

- → Calculer le taux de réemploi 2024 selon la formule suivante : nombre d'équipements réemployés dans l'année / nombre d'équipements en stock au 1er janvier.
- → Se fixer des objectifs ambitieux au-delà des obligations de la loi REEN pour incarner le rôle de champion du réemploi et les améliorer chaque année.

Dès que possible en 2024 puis courant d'année en 2025

DSI - Economie circulaire

- 58 tCO_2eq si taux de réemploi atteint 50%

3

Ajuster la politique de dotation pour poursuivre les efforts de réduction du nombre d'équipements dans le temps

- → Supprimer progressivement les téléphones fixes.
- → Réduire progressivement le nombre de photocopieurs en mutualisant (à challenger et vérifier si possible).
- → Etudier la réduction du nombre de switch en identifiant les ports non utilisés (mutualisation) ou en passant en full wifi.

ATTENTION : Risque d'augmentation du nombre d'agents équipés dans le temps

Dès 2025

DSI - DGA/DGS - Communication interne - M2D2

4

Limiter le stock dormant

→ Limiter le stock tampon de matériel à un certain pourcentage pour mettre en avant les efforts mis en place par une politique d'achat et de dotation exemplaire.

Au fil de l'eau

DSI

STRUCTURER LA FILIÈRE EN DONNANT ET ACHETANT RESPONSABLE

5

Référencer les fournisseurs pour sourcer le matériel et assurer la capacité d'affectation de matériel reconditionné

→ Rechercher et identifier des prestataires locaux qualifiés capables de fournir du matériel reconditionné en adéquation avec les besoins de la collectivité et faire progresser la filière.

→ Évaluer les quantités et modèles de matériel reconditionné disponibles sur le marché local pour anticiper les besoins futurs.

Cartographie en cours

Transition Ecologique - DSI - Commande publique - Economie Circulaire - Développement Economique - Territoire Intelligent

6

Identifier les autres filières de réemploi sur le territoire par type de matériel (switch, photocopieurs, etc)

→ Définir les catégories de matériel propices au reconditionnement, recyclage et revalorisation.

→ Identifier les acteurs locaux en capacité de reconditionner, recycler ou revaloriser le matériel selon sa catégorie.

Démarrage en Décembre 2024

DSI - Transition Ecologique - Développement Economique - Territoire Intelligent - Inspire Metz

7

Uniformiser les savoir-faire au sein des filières via la rédaction et l'intégration d'un cahier des charges dans les conventions

- → Favoriser la montée en compétence des acteurs pour garantir des processus de réemploi de haute qualité.
- → Travailler vers la création de standards élevés, pouvant être reconnus par des labels ou certifications et établir une réputation solide.

Au fil de l'eau

DSI - Commande publique - Développement Economique - Territoire Intelligent - Inspire Metz

- 19 tCO_2eq

FOCUS

LES RÉFÉRENTIELS DE RÉEMPLOI

La qualité des produits reconditionnés varie considérablement, avec des niveaux de sécurité et de respect des normes environnementales hétérogènes. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a constaté **en mai 2020 que près de 50 % des professionnels ne fournissaient pas suffisamment d'informations aux consommateurs,** avec des manquements aux dispositions du Code de la consommation en matière de garanties et une difficulté pour les consommateurs de connaître l'état réel de l'appareil.

Pour répondre à ces enjeux, la Fédération RCUBE a lancé un projet de création d'un label qualité dédié aux produits reconditionnés : le **label «Reconditionnement de Qualité» ou label RECQ**. Ce label vise à éclairer les acheteurs sur la qualité et la sécurité des biens d'occasion qu'ils envisagent d'acheter, à favoriser le réemploi de produits encore fonctionnels mais qui sont encore trop souvent mis en décharge ou recyclés et à professionnaliser le secteur du réemploi en définissant et en maintenant des standards de qualité. Le label RECQ répond ainsi aux besoins actuels du marché de l'occasion pour orienter les acheteurs vers les biens d'occasion de qualité, d'un point de vue produit, environnemental et social.

PÉRENNISER LES DÉMARCHES ET RENFORCER L'IMAGE DE L'EUROMÉTROPOLE ET DE LA VILLE

8

Pérenniser la convention avec les partenaires en charge du reconditionnement pour assurer un taux de réemploi élevé sur les ordinateurs

→ Signer une convention de plusieurs années.
→ Apporter une aide foncière/logistique pour faciliter leurs opérations et leur permettre d'augmenter les volumes de reprise, les conditions de stockage et de traitement.

- 17 tCO_2eq si 50% de réemploi de PC et allongement de durée de vie d'1 an

Prochain renouvellement

DSI - Transition Ecologique et Inclusion Numérique - Développement Economique - Pôle Aménagement et Projets Urbains - Pôle foncier et immobilier

9

Faire un RETEX chaque année pour renforcer l'image de l'Eurométropole et de la Ville sur le sujet

→ Faire un RETEX chaque année sur les avancées des démarches de réemploi solidaire entamées par la DSI en partenariat avec les partenaires en charge du reconditionnement
→ Communiquer sur les résultats concrets et démontrer l'apport du partenariat dans la réalisation des objectifs de la loi REEN.

Octobre 2024 puis répétition annuelle

DSI - Inclusion Numérique

10

Partager les conventions «type» aux autres acteurs du territoire

→ Partager les conventions "type" de partenariat pour la reprise de matériel pour réemploi avec les collectivités du territoire afin de leur faciliter la tâche de contractualisation et leur faire bénéficier de l'expérience de l'Eurométropole sur le sujet.

En cours

DSI - DGA STEN - Economie circulaire - QRCU - Cabinet

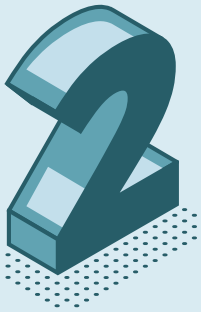

DEVENIR EXEMPLAIRE EN TERME D'ACCESSIBILITÉ ET D'ÉCO-CONCEPTION DES SERVICES

L'Eurométropole et la Ville de Metz affirment leur volonté de promouvoir un numérique responsable et durable, au service de tous les citoyens et s'engagent à devenir des acteurs exemplaires en matière d'accessibilité et d'éco-conception des services numériques.

Pour cela, elles entendent poursuivre leurs démarches de territoire connecté, d'ouverture et de valorisation des données, en intégrant des engagements numériques responsable dans chaque projet innovant et en étant particulièrement vigilantes aux effets rebonds[1] induits par le recours aux technologies de l'information et de la communication.

La politique d'accessibilité et de sobriété des services numériques sera également renforcée, en auditant et décommissionnant les applications sous-utilisées, en réalisant des audits d'accessibilité et en rédigeant un schéma pluriannuel. Un pilote d'écoconception sera lancé sur un site institutionnel, afin de documenter la démarche et de renforcer l'exemplarité de la collectivité.

Enfin, l'Eurométropole et la Ville souhaitent embarquer leurs prestataires dans cette démarche, en mettant en place une politique de transparence et en utilisant des ratios monétaires plus spécifiques dans l'outil d'évaluation de l'empreinte des activités de la DSI.

---

1. Effet rebond : l'effet rebond caractérise un effet pervers et paradoxal des progrès en matière d'efficacité énergétique : les économies réalisées ne sont pas synonymes d'une moindre consommation, mais entraînent au contraire une augmentation de la consommation des équipements concernés ou d'autres équipements, et donc de l'énergie nécessaire à leur fabrication et à leur fonctionnement.

POURSUIVRE LES DÉMARCHES DE TERRITOIRE CONNECTÉ, D'OUVERTURE ET DE VALORISATION DES DONNÉES

11

Développer les projets numériques à impact positif dans la gestion de l'Eurométropole et de la Ville

- → Favoriser l'ouverture des données publiques environnementales pour encourager la création d'outils numériques écoresponsables.
- → Identifier et promouvoir de nouveaux cas d'usages pertinents de territoire connecté pour améliorer la qualité de vie des citoyens et réduire l'empreinte écologique.

Avril 2024

Transition Ecologique - Mission Territoire intelligent - DSI - Services producteurs de données

12

Intégrer et suivre les engagements Numérique Responsable pour chaque projet innovant en prenant garde aux effets rebonds

- → Mettre en place une évaluation systématique des effets rebonds potentiels pour chaque projet innovant, afin d'anticiper et de limiter les impacts négatifs indirects.
- → Intégrer les principes du numérique responsable dès la phase de conception des projets innovants, en veillant à la sobriété énergétique, à l'accessibilité et à l'éthique des solutions développées.

Courant 2025

Mission Territoire Intelligent - DSI - Transition Ecologique

13

Intégrer des clauses NR dans les documents contractuels (marchés, conventions, ...)

- → Susciter un volet numérique responsable sur les événements soutenus par les collectivités.

Courant 2025

Mission Territoire Intelligent - DSI - Marchés publics

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ ET DE SOBRIÉTÉ POUR LES SERVICES NUMÉRIQUES

14

Décomissionner et auditer les applications sous-utilisées pour révision des licences et des infrastructures

→ Identifier les applications sous utilisées et arbitrer leur décommissionnement ou revoir les licences afin de réduire les coûts de licence et infrastructures qui représentent 40% du bilan carbone de la DSI.

Début 2025

DSI

- 21 tCO_2eq

15

Réaliser un audit d'accessibilité et rédiger un schéma pluriannuel

→ Élaborer et lancer un marché pour :
- Réaliser un audit approfondi ;
- Identifier les axes d'amélioration ;
- Rédiger un schéma pluriannuel.

→ Anticiper la définition d'un budget pour la réalisation du schéma pluriannuelle piloté par le référent Accessibilité.

Lancement du marché en 2025, schéma pluriannuel fin 2025 et marchés de refonte en 2026

Communication externe - DSI et référent Accessibilité

16

Lancer un pilote éco-conception sur un site institutionnel, documenter la démarche et déployer

→ Identifier un cas d'usage pertinent (Ville de Metz, EMM, Bibliothèque de la Ville etc.)
→ Déployer les bonnes pratiques d'écoconception.
→ Mesurer l'impact avec les outils d'auto-évaluation.
→ Documenter la démarche et déployer à d'autres cas d'usages.

Courant 2025

Communication externe - DSI - Partenaires Externes

jusqu'à - 2 tCO_2eq en allégeant les éléments

FOCUS

L'ACCESSIBILITÉ

Depuis 2012, tous les sites publics, y compris ceux des collectivités territoriales, doivent être accessibles. À partir du 23 septembre 2019, ces sites doivent également publier une déclaration d'accessibilité et afficher leur conformité dès la page d'accueil. Cette obligation s'applique également aux sites intranet, extranet, aux applications mobiles, progiciels et mobiliers urbains numériques.

Pour chaque site ou service, il est nécessaire de publier en ligne une déclaration d'accessibilité indiquant l'état d'accessibilité du site ou service, et d'afficher sur toutes les pages le taux de conformité au RGAA. Ce taux peut être indiqué comme «totalement conforme» (100%), «partiellement conforme» (supérieur à 50%) ou «non conforme» (inférieur à 50% ou inconnu). Cette mention peut être cliquable et conduire vers la page Accessibilité ou vers la déclaration d'accessibilité. Les usagers doivent également avoir la possibilité de signaler leurs difficultés et de saisir le Défenseur des droits en cas de non-réponse du responsable du site.

Les échéances à respecter sont les suivantes : tous les sites du secteur public doivent être accessibles depuis le 23 septembre 2020, et toutes les applications mobiles, les progiciels et les mobiliers urbains numériques doivent être accessibles à partir du 23 juin 2021. En cas de manquement à ces obligations déclaratives, une sanction financière de 20 000 euros par service en ligne peut être prononcée.

Quelques critères d'accessibilité - RGAA :
1.1 Chaque image porteuse d'information a-t-elle une alternative textuelle ?

3.2 Le contraste entre la couleur du texte et la couleur de son arrière-plan est-il suffisamment élevé ?

4.1 Chaque média pré-enregistré a-t-il une transcription textuelle ou une audiodescription?

9.1 Dans chaque page web, l'information est-elle structurée par l'utilisation appropriée de titres ?

13.3 Dans chaque page web, chaque document bureautique en téléchargement possède-t-il une version accessible ?

EMBARQUER LES PRESTATAIRES DANS LA DÉMARCHE

17

Mettre en place une politique de transparence chez les prestataires

→ Demander aux fournisseurs actuels les empreintes de leurs prestations et matériels en priorisant selon les montants de prestations.
→ Intégrer et demander ces critères dans les futurs contrats à travers un système adapté.

Septembre 2024 pour les 5 plus gros fournisseurs - Courant 2025 pour l'intégration en critères d'achat

Commande publique - DSI

18

Utiliser des ratios monétaires plus spécifiques dans l'outil d'évaluation d'empreinte

→ Intégrer en continu les informations récoltés dans l'outil d'évaluation de l'empreinte environnementale afin d'affiner l'évaluation grâce à des ratio monétaires plus précis.

Septembre 2025

Personne en charge de reprendre l'outil du groupement - DSI - Transition Ecologique

MONTER EN COMPÉTENCES ET EMBARQUER L'ENSEMBLE DES AGENTS ET DES CITOYENS DANS LA DÉMARCHE

L'axe « Monter en compétences et embarquer l'ensemble des agents et des citoyens dans la démarche » est un volet essentiel de la feuille de route Numérique Responsable qui vise à renforcer les compétences, à sensibiliser et à intégrer tous les agents et les citoyens dans la démarche numérique responsable, afin de diffuser une culture commune au sein de l'Eurométropole, de la Ville et du territoire.

Les agents de la DSI, en tant que "faiseurs" du numérique sont un pilier principal de la réussite de la transformation numérique responsable des deux collectivités. La DSI mutualisée s'engage donc à former tous ses agents pour fortifier le numérique responsable en son sein mais également à intégrer des nouvelles compétences nécessaires pour conduire des projets ambitieux notamment en termes d'accessibilité.

La vision Numérique Responsable se doit cependant d'être plus largement diffusée et portée comme politique publique auprès et par tous en interne et sur le territoire. Il est donc primordial de sensibiliser l'ensemble des agents de l'Eurométropole et de la Ville de Metz aux enjeux du numérique responsable, en renforçant la légitimité et les moyens alloués aux réseaux existants oeuvrant pour le développement durable.

Enfin, la sensibilisation doit se traduire par des actions concrètes à impact mesurables auprès des citoyens telles que la réalisation de journées de nettoyage numérique, la mise en place de bornes de collecte de matériel, une communication externe ou l'intégration du Numérique responsable aux évènements numériques.

FORTIFIER LE NUMÉRIQUE RESPONSABLE AU SEIN DE LA DSI

19

Sensibiliser tous les agents de la DSI via la Fresque du Numérique

→ Organiser plusieurs sessions de sensibilisation obligatoire auprès des agents de la DSI.
→ Ouvrir les ateliers aux agents du réseau M2D2.

Avril 2024

DSI - M2D2 - Prestataire

20

Désigner un référent accessibilité au sein de la DSI

→ Former un agent à l'accessibilité en charge de :
- Piloter les projets d'élaboration et de publication d'un schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action.
- Accompagner la mise en conformité avec le RGAA et l'amélioration progressive des sites Web et applications concernés.

Courant 2025

DSI - Communication externe - RH - DGA STEN

METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DE TOUS LES AGENTS

21

S'appuyer sur le réseau M2D2 et les services compétents pour devenir les ambassadeurs du Numérique Responsable au sein des collectivités

→ Mettre en capacité le réseau pour déployer la démarche de sensibilisation au-delà de la DSI en fonction des ambitions de la feuille de route.

Septembre 2024

DGS/DGA - M2D2 - Transition Ecologique - Tous les agents

22

Communiquer sur les canaux existants et adaptés pour lancer la dynamique

- → Créer une rubrique Numérique responsable au sein de la Newsletter DG de la Ville et de la Newsletter hebdomadaire de la Métropole.
- → Créer une rubrique Numérique responsable sur l'intranet partagé.
- → Partager des chiffres et bonnes pratiques NR avec un format léger.
- → Partager les infos Numérique responsable de la collectivité (événement, initiatives …).

Fin 2024

Communication interne - DSI - DGS/DGA

23

Assurer une couverture des thématiques NR lors du mois de l'innovation

- → Organiser au moins une conférence sur les sujets environnementaux autour du Numérique.
- → Présenter la démarche Numérique responsable de la DSI.

Novembre 2024

DSI - M'Lab - M2D2

SENSIBILISER LES AGENTS ET LES CITOYENS PAR L'ACTION

24

Organiser un Digital Clean Up Day pilote et pérenniser l'initiative

- → Organiser une réunion de cadrage de l'événement avec la direction informatique, les archives et le service communication pour définir les objectifs d'impact et les périmètres d'action (données, réemploi, recyclage).
- → Utiliser l'ensemble des ressources mis à disposition pour faciliter le bon déroulé de l'événement (outil de mesure, kit de communication etc.)

Cadrage en mai 2024, pilote en septembre 2024 puis répétition annuelle

DSI et M2D2 - Communication Interne - Toutes les directions

25

Mettre à disposition des bornes de collecte de matériel au sein des bâtiments de l'Eurométropole, de la ville et des mairies

- → Installer une dizaine de bornes de collecte type WEeeTri Box au sein des bâtiments de la Ville et de l'Eurométropole qui accueillent du public afin de récolter du matériel dormant auprès des agents ou des usagers.
- → Déployer les kits de communication associé.
- → Définir un partenaire local pour la reprise et le réemploi/recyclage du matériel.
- → Proposer aux communes membres d'adhérer à la démarche.

Mars 2025

Territoire intelligent - Transition Ecologique - Communication externe - Prestataires externes - Élus des communes - DSI - M2D2

26

Intégrer la dimension Numérique responsable aux évènements numériques soutenus par l'Eurométropole

- → Participer aux divers évènements numérique du territoire afin de faire connaître notre démarche et stratégie.

Dès septembre 2024

Territoire Intelligent - Associations - Inspire Metz - Communication externe

27

Élargir l'inclusion numérique à l'échelle du territoire en y intégrant l'usage raisonné du numérique

- → Faire un lien entre la fracture numérique et le numérique responsable :
  - Former au usages responsables du numérique (temps d'écran, cyber, réseaux sociaux, …)
  - Former aux usages raisonné du numérique.

Septembre 2024

Médiateurs numériques - Acteurs de l'inclusion numérique - Mission inclusion numérique, territoire intelligent - Médiathèques et Bibliothèques

28

Utiliser les canaux et supports de communication externe existant au sein de l'Eurométropole, de la Ville et des communes pour lancer la dynamique

- → Informer les citoyens du fondement du numérique responsable.
- → Valoriser les bonnes initiatives du territoire.
- → Inciter les citoyens à agir.

Septembre 2024

Communication externe - Inspire Metz - Communes - Mission inclusion numérique, territoire intelligent - Médiathèques et Bibliothèques - Partenaires externes - M2D2 - DSI

FOCUS

LE DIGITAL CLEAN UP DAY

Le Digital Cleanup Day (ex. Cyber World CleanUp Day) est une journée de sensibilisation à l'empreinte environnementale du numérique ayant lieu la 3ème semaine de mars chaque année. L'objectif est de créer les conditions d'une prise de conscience globale de l'impact environnemental du numérique en déployant une action de sensibilisation au numérique responsable, fédératrice, conviviale et permettant d'engager concrètement le premier pas : d'une part en nettoyant les données et d'autre part en offrant une seconde vie à nos équipements numériques.

En 2022, plus de **430 000 personnes sensibilisées** via 1 692 CyberCleanups organisés avec **1927 To de données supprimées**, **2 298 appareils numériques collectés à réemployer** et **5 472 kg de DEEE collectés à recycler**.

3 catégories d'ateliers :

- → Le **Digital Clean Up Données** pour nettoyer les données (fichiers bureautiques, photos, applications…) et désencombrer les équipements (ordinateurs, tablettes, téléphones portables…).
- → Le **Digital Clean Up Réemploi** pour donner une seconde vie aux équipements numériques (téléphones, tablettes…) qui dorment dans les tiroirs.
- → Le **Digital Clean Up Recyclage** pour proposer un lieu de collecte des équipements en fin de vie – grâce à des éco-organismes locaux.

ENGAGER LA DÉMARCHE EN ÉTABLISSANT UNE GOUVERNANCE ET UN PILOTAGE STRATÉGIQUE

L'axe « Engager la démarche en établissant une gouvernance et un pilotage stratégique » de la feuille de route Numérique Responsable de l'Eurométropole de Metz et de la Ville de Metz permet d'assurer la réussite de la démarche en établissant une stratégie claire ainsi qu'une structure de gouvernance solide pour la coordination des parties prenantes impliquées et la mise en œuvre de l'ensemble des actions de la feuille de route. Il s'agit de garantir une approche cohérente de la transition numérique responsable au sein de la DSI et sur le territoire, en impliquant tous les acteurs concernés et en assurant un suivi régulier des progrès accomplis.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'embarquer tous les élus dans la démarche et donc de les sensibiliser aux enjeux environnementaux et sociaux autour du numérique. La construction d'un comité de pilotage solide et représentatif est également cruciale pour assurer une gouvernance efficace de la démarche. Ce comité doit être animé de manière régulière et intégrer des expertises externes pour garantir une approche globale et transversale de la transition numérique responsable.

Enfin, la définition d'indicateurs de performance pertinents et la mise en place d'un outil de pilotage efficace sont essentielles pour mesurer les progrès accomplis et ajuster les actions en conséquence dans un objectif de certification NR à termes. Le partage régulier des résultats avec les agents et les élus est également important pour garantir une transparence et une responsabilité accrues dans la mise en œuvre de la démarche.

ÉTABLIR LE PORTAGE STRATÉGIQUE

29

Sensibiliser et embarquer les élus pour assurer le portage stratégique

- → Identifier les élus en fonction de leur champs d'action, en mettant l'accent sur les axes stratégiques du Numérique Responsable (numérique, transition écologique, inclusion …) et les intégrer dans la démarche.
- → Sensibiliser les élus aux enjeux environnementaux autour du numérique à travers l'intervention d'experts ou l'organisation de fresques du Numérique.

À définir

DSI - Élus - Prestataire -Transition écologique - Inclusion numérique - Territoire connecté - QRCU

30

Construire et animer un comité de pilotage pour suivre la feuille de route et le plan d'action associé

- → Fixer la feuille de route et définir un plan d'action précis pour faire voter le document par les Élus.
- → suivre les indicateurs de performance environnementale liés aux activités numériques et piloter le plan d'action.
- → Actualiser le plan d'action.

Lancement en septembre 2024 puis tous les 6 mois

DGS/DGA - Élus - DSI - Transition Ecologique - Territoire Intelligent - Equipe projet - Copil Transition énergétique et économie circulaire

31

Élargir le comité de pilotage à des expertises externes en fonction des besoins et des opportunités

- → Intégrer des expertises externes pour contrôler, identifier les points d'amélioration et améliorer le processus en continu.

Au fil de l'eau

Administration et Élus - Experts - Equipe projet - Copil Transition énergétique et économie circulaire - Mécénat

ÊTRE EN CAPACITÉ D'ÉVALUER LES ACTIONS NUMÉRIQUE RESPONSABLE

32

Définir les indicateurs de performance de la démarche et établir un référentiel

- → Sélectionner les indicateurs prioritaires à suivre parmi la liste fournie par les experts pour initier la démarche de suivi.
- → Compléter la liste par des indicateurs métiers (performance, satisfaction, qualité d'usage etc).
- → Ajouter de nouveaux indicateurs au fur et à mesure afin d'affiner progressivement l'analyse des performances Numérique responsable.
- → Créer un référentiel documentant les indicateurs choisis.

Décembre 2024

DSI - DGS - COPIL - Transition Ecologique

33

Mettre en place un outil de pilotage

- → Créer un outil de pilotage type tableur répertoriant :
  - l'ensemble des actions de la feuille de Route Numérique responsable pour permettre de suivre leurs avancées ;
  - de faire remonter les données clées pour la mesure des indicateurs de performances détaillé au sein du référentiel.
- → Mettre à jour tous les mois les éléments pour garantir le suivi.

2025

DSI - DGS/DGA - COPIL - Transition Ecologique

34

Partager le suivi aux agents et aux élus

- → Envoyer des rapports synthétiques, résumant les impacts des actions mises en œuvre, en mettant en avant des indicateurs clés et des réussites significatives aux élus et aux directions.
- → Envoyer des rapports plus complets synthétisant l'ensemble des actions mises en place et mettant en avant tous les indicateurs au comité projet.

2025 puis tous les 6 mois

DSI - DGS/DGA - COPIL - Communication interne - Communication externe - Transition Ecologique

OBTENIR UNE CERTIFICATION NR

35

Préparer et obtenir la certification Label NR niveau 1

- → Intégrer la communauté NR.
- → Passer la certification NR.
- → S'évaluer et préparer un plan d'action.
- → Passer l'audit et obtenir le Label NR Niveau 1.

Labelisation au 1er semestre 2026

Equipe projets - Communication interne - Communication externe

FOCUS

LA CERTIFICATION LABEL NR NIVEAU 1

Construit par l'Institut du Numérique Responsable en partenariat avec le Ministère de la Transition Écologique, l'ADEME et WWF, le référentiel s'appuie sur 4 axes et 14 principes d'action du NR.

En 2021, le référentiel a été mis à jour et se décline désormais dans une version spécialement conçue pour les entreprises du numérique et une seconde dédiée aux collectivités.

Le label NR est le garant de la crédibilité de votre démarche numérique responsable, c'est pourquoi le processus de labellisation reste exigeant, que ce soit pour le niveau 1 ou le niveau 2.

Quelques collectivités ont déjà obtenu le label NR :

→ Eurométropole et Ville de Strasbourg ;
→ Ville de Nevers
→ Rennes Ville et Métropole.

Tout savoir sur la certification label NR niveau 1

Durée de la labellisation	2 ans
Attribution du label	En fonction du score
Score minimum	300/1000
Niveau de contrôle	→ Audit documentaire (enquête salariés, clients, fournisseurs) → 1/2 journée d'évaluation à distance → Plan de progrès sur 2 ans
Formation obligatoire	MOOC validé par une certification de connaissance attribuée INR

ANNEXES

Feuille de route de l'Eurométropole et de la Ville de Metz

SYNTHÈSE

FAIRE DE L'EUROMÉTROPOLE ET DE LA VILLE DES CHAMPIONS DU RÉEMPLOI SUR LE TERRITOIRE

L'axe «Faire de l'Eurométropole et de la Ville des champions du réemploi solidaire» vise à intégrer les meilleures pratiques en termes d'achat, de dotation et de fin de vie de matériel, à structurer la filière en donnant et achetant responsable et à pérenniser les démarches existantes tout en renforçant l'image de l'Eurométropole, de la Ville.

Cet axe s'inscrit dans une démarche plus globale de promotion de l'économie circulaire et solidaire sur le territoire. En intégrant les meilleures pratiques en matière d'achat et de gestion de matériel, l'Eurométropole et la Ville entendent réduire leur impact environnemental et favoriser le réemploi. En structurant la filière à l'échelle du territoire , elles souhaitent également contribuer au développement économique local et à la création d'emplois durables.

Enfin, en pérennisant les démarches existantes et en renforçant leur image en tant qu'acteurs engagés pour le développement durable, l'Eurométropole et la Ville entendent jouer un rôle moteur dans la transition écologique et solidaire du territoire. Cette ambition s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi AGEC et témoigne de la volonté des deux collectivités de s'engager concrètement en faveur de la préservation de l'environnement et de la solidarité.

DEVENIR EXEMPLAIRE EN TERME D'ACCESSIBILITÉ ET D'ÉCO-CONCEPTION DES SERVICES ET PROMOUVOIR UN TERRITOIRE CONNECTÉ

L'Eurométropole et la Ville de Metz affirment leur volonté de promouvoir un numérique responsable et durable, au service de tous les citoyens et s'engagent à devenir des acteurs exemplaires en matière d'accessibilité et d'éco-conception des services numériques.

Pour cela, elles entendent poursuivre leurs démarches de territoire connecté, d'ouverture et de valorisation des données, en intégrant des engagements numériques responsable dans chaque projet innovant et en étant particulièrement vigilantes aux effets rebonds induits par le recours aux technologies de l'information et de la communication.

La politique d'accessibilité et de sobriété des services numériques sera également renforcée, en auditant et décommissionnant les applications sous-utilisées, en réalisant des audits d'accessibilité et en rédigeant un schéma pluriannuel. Un pilote d'écoconception sera lancé sur un site institutionnel, afin de documenter la démarche et de renforcer l'exemplarité de la collectivité.

Enfin, l'Eurométropole et la Ville souhaitent embarquer leurs prestataires dans cette démarche, en mettant en place une politique de transparence et en utilisant des ratios monétaires plus spécifiques dans l'outil d'évaluation de l'empreinte des activités de la DSI.

MONTER EN COMPÉTENCES ET EMBARQUER L'ENSEMBLE DES AGENTS ET LES CITOYENS DANS LA DÉMARCHE

L'axe « Monter en compétences et embarquer l'ensemble des agents et des citoyens dans la démarche » est un volet essentiel de la feuille de route Numérique Responsable qui vise à renforcer les compétences, à sensibiliser et à intégrer tous les agents et les citoyens dans la démarche numérique responsable, afin de diffuser une culture commune au sein de l'Eurométropole, de la Ville et du territoire.

Les agents de la DSI, en tant que "faiseurs" du numérique sont un pilier principal de la réussite de la transformation numérique responsable des deux collectivités. La DSI mutualisée s'engage donc à former tous ses agents pour fortifier le numérique responsable en son sein mais également à intégrer des nouvelles compétences nécessaires pour conduire des projets ambitieux notamment en termes d'accessibilité.

La vision Numérique Responsable se doit cependant d'être plus largement diffusée et portée comme politique publique auprès et par tous en interne et sur le territoire. Il est donc primordial de sensibiliser l'ensemble des agents de l'Eurométropole et de la Ville de Metz aux enjeux du numérique responsable, en renforçant la légitimité et les moyens alloués aux réseaux existants oeuvrant pour le développement durable.

Enfin, la sensibilisation doit se traduire par des actions concrètes à impact mesurables auprès des citoyens telles que la réalisation de journées de nettoyage numérique, la mise en place de bornes de collecte de matériel, une communication externe ou l'intégration du NR aux évènements numériques.

ENGAGER LA DÉMARCHE EN ÉTABLISSANT UNE GOUVERNANCE ET UN PILOTAGE STRATÉGIQUE

L'axe « Engager la démarche en établissant une gouvernance et un pilotage stratégique » de la feuille de route Numérique Responsable de l'Eurométropole de Metz et de la Ville de Metz permet d'assurer la réussite de la démarche en établissant une stratégie claire ainsi qu'une structure de gouvernance solide pour la coordination des parties prenantes impliquées et la mise en œuvre de l'ensemble des actions de la feuille de route. Il s'agit de garantir une approche cohérente de la transition numérique responsable au sein de la DSI et sur le territoire, en impliquant tous les acteurs concernés et en assurant un suivi régulier des progrès accomplis.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'embarquer tous les élus dans la démarche et donc de les sensibiliser aux enjeux environnementaux et sociaux autour du numérique. La construction d'un comité de pilotage solide et représentatif est également cruciale pour assurer une gouvernance efficace de la démarche. Ce comité doit être animé de manière régulière et intégrer des expertises externes pour garantir une approche globale et transversale de la transition numérique responsable.

Enfin, la définition d'indicateurs de performance pertinents et la mise en place d'un outil de pilotage efficace sont essentielles pour mesurer les progrès accomplis et ajuster les actions en conséquence dans un objectif de certification NR à termes. Le partage régulier des résultats avec les agents et les élus est également important pour garantir une transparence et une responsabilité accrues dans la mise en œuvre de la démarche.